

Enbridge Gas Inc. a déposé une requête en vue d'obtenir une modification de ses tarifs de distribution de gaz naturel à compter du 1^{er} janvier 2027

Enbridge Gas Inc. (Enbridge Gas) a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en vue d'obtenir une modification de ses tarifs de distribution de gaz naturel à compter du 1^{er} janvier 2027.

La demande d'augmentation des tarifs est établie à l'aide d'une formule, approuvée par la CEO, qui est liée à l'inflation et à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution. Si la demande est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et celle d'un client type de services groupés en achat direct d'Enbridge Gas seraient modifiées de la manière suivante :

Zone de tarification	Incidences annuelles sur la facture	
	Client résidentiel	Client de services groupés en achat direct
EGD (anciens clients d'Enbridge Gas Distribution Inc.)	25,25 \$	25,19 \$
Union Sud (anciens clients d'Union Gas Limited)	16,14 \$	16,19 \$
Union Nord-Ouest (anciens clients d'Union Gas Limited)	29,79 \$	29,65 \$
Union Nord-Est (anciens clients d'Union Gas Limited)	30,62 \$	30,48 \$

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la demande attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

Enbridge Gas a également demandé l'autorisation de mettre à jour ses frais de service divers.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les

audiences écrites. La CEO prévoit de traiter cette demande par voie d'audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2026-0157** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le

10 août 2026 pour :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous présentez une demande pour devenir intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

 1 877 632-2727 ATS : 1-877-632-2727

 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

 oeb.ca/fr/participez

Enbridge Gas Inc.

 1-877-362-7434

 Du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h

 enbridgegas.com